

Autorisation fait par la PN
avec signature de l'an

Annexe 7 : Déclaration de tir de nuit avec source lumineuse

Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n° 13 en date du 07/04/2025)

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle 1 rue de la Passotte CS75821 - 57078 METZ-Cedex 3 ou par mail : info@fdc57.org ou site internet : www.fdc57.org	M le Maire de la commune de VALMONT Adresse : 1 RUE DE LA PAIRIE Code Postale : 57730 Ville : VALMONT	ONF (si lot domanial) : - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ Ou - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex
---	--	---

Je soussigné (nom-prénom)..... AMICALE DES CHASSEURS DU PARAIS

Titulaire du droit de chasse sur la commune de..... VALMONT

Lot n° : 2 ☒ communal ☐ réserve ☐ domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant 7 RUE CENTRALE

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

- BERTERT, VOR BERTERT, KALEN, WEILERSBUSH
- BREITENACKER, NACHT WEIDE, ZONE ACTUAL
- ESCH AN GRABEN, ESCH

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du : 15/04/2025 au 01/02/2026

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : VALMONT Le 11/04/25

Signature (obligatoire) :

Fuerst

